

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 49 (1952)
Heft: 11

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Vente du miel

De divers côtés, nous avons appris que des ventes de miel ont été conclues à des prix inférieurs aux conditions officiellement fixées d'un commun accord par les trois Fédérations suisses d'apiculture ; ce fait est regrettable tant au point de vue intérêt que solidarité.

Nous nous devons d'attirer l'attention des nombreux apiculteurs qui ont encore des quantités plus ou moins grandes de miel à vendre de ne pas se presser et de prendre patience.

Le Comité de la SAR avec celui de la Société suisse des Amis des abeilles s'est mis en rapport avec un office spécialisé dans le but de lancer une réclame judicieuse qui atteindra tous les consommateurs et qui certainement contribuera à faciliter l'écoulement du miel suisse de la récolte 1952.

Les importations de miels étrangers qui sont la conséquence souvent de conventions commerciales inter-nations sont certainement à la source des difficultés que nous rencontrons pour écouler les miels indigènes. Les délégués de la Fédération des sociétés suisses d'apiculture et spécialement vos représentants qui ne méconnaissent pas l'importance de ces questions complexes de prise en charge et d'importation, continuent courageusement à rechercher une entente pour sauvegarder dans la mesure du possible les intérêts de l'apiculture. C'est pourquoi, dès que les organes des Fédérations d'apiculture seront fixés sur les quantités de miel indigène encore en stock et qu'ils seront en possession de renseignements précis touchant l'état du marché, de nouvelles démarches seront entreprises auprès des Autorités fédérales compétentes. Nous espérons vivement résoudre à l'amiable les difficultés présentes et poser des jalons qui nous permettront d'obtenir pour l'avenir une meilleure défense des intérêts de l'apiculture.

Merci pour les encouragements reçus. Apiculteurs romands, ne soyez pas trop pressés de vendre, ayez confiance ; le chemin à parcourir est long et difficile.

Le président : P. MEUNIER.

Avis administratif

Cette année 1952 a vu de nombreuses défections au sein de nos sections. Nous ne sommes pas parvenus aux 5900 membres escomptés au budget (5877). Les mauvaises récoltes successives y sont pour beaucoup, mais si, profitant de ce qu'il y a eu du miel cette année, chaque section nous annonçait seulement 4 membres en plus de son effectif actuel, nous dépasserions à nouveau les 6000, chiffre atteint jusqu'en 1951 (6068). Un peu de prospection chers amis, et si chacun s'y emploie, membres des sections et comité, 6000 membres à la Romande peuvent redevenir une réalité.

Aux caissiers de sections

Les formulaires nécessaires pour les écritures de fin d'année ont été expédiés au début d'octobre à tous les caissiers des sections. Nous leur rappelons que lors de l'assemblée des délégués, *la cotisation des membres a été de nouveau fixée à Fr. 7.—* pour 1953, assurances comprises. Pour la bonne marche du Journal et permettre une expédition régulière dès janvier déjà, nous faisons un pressant appel aux caissiers des sections pour que toutes les listes des membres nous soient parvenues avant le 10 décembre, ainsi que le prévoient les statuts. Les listes roses nous seront particulièrement utiles pour la vérification du fichier.

Aux membres des sections

Mais la bonne volonté de vos caissiers ne saurait suffire. C'est à vous, chers apiculteurs, membres des sections, de leur faciliter la tâche en leur expédiant sans retard votre cotisation *au compte de chèques de votre section* ou en réservant bon accueil au remboursement qui vous sera présenté au cours du mois. Nous vous remercions par avance au nom de tous (caissiers des sections, administration du Journal, imprimerie, fonctionnaire PTT) et vous disons notre reconnaissance. Vous nous aurez facilité le travail et évité de nombreuses correspondances.

Le caissier central.

Aux abonnés suisses et étrangers

Malgré plusieurs hausses des prix du papier et de la main-d'œuvre, les abonnements à notre « Journal suisse d'apiculture » pour 1953 restent inchangés, soit :

abonnements suisses	Fr. 7.—
abonnements étrangers	Fr. 8.—

Nos fidèles abonnés peuvent verser sans frais le montant du nouvel abonnement à notre compte de chèques postaux Société Romande d'Apiculture, Gingins, No II—1480, en mentionnant au dos du talon leur adresse complète (lisiblement s.v.p.). Merci à tous les abonnés, particulièrement de l'étranger, qui utiliseront ce mode de paiement et nous faciliteront ainsi l'expédition du numéro de janvier 1953.

Administration du Journal.

AVIS DE LA RÉDACTION

Les articles ordinaires doivent parvenir au rédacteur au plus tard le 18 du mois précédent.
Les travaux plus importants sont reçus jusqu'au 15. Les communiqués et convocations des sections sont reçus jusqu'au 20, dernier délai.